

# La Vesancière

N° 63 - 16<sup>e</sup> année

*Octobre 2012*



*Rentrée scolaire*  
2012

## FONCTIONNEMENT DU BULLETIN

### Réception des articles

A la mairie ou auprès des personnes suivantes :

Geneviève Blanc 04 50 41 56 83

Eliane Jonker 04 50 42 39 39

Catherine Pélieu 04 50 42 37 81

Ou par adresse électronique : [eliane.jonker@gmail.com](mailto:eliane.jonker@gmail.com)

**Dernier délai** pour les articles de la prochaine parution : **31 déc. 2012**

### Distribution

Janvier	Amicale des sapeurs pompiers
Avril	CLAV ou bénévole
Juillet	Les Amis de la chapelle ou bénévole
<b>Octobre</b>	<b>Conseillers municipaux ou bénévole</b>

*Dès la réception, merci de distribuer les bulletins  
le plus rapidement possible,  
(dans les 2 à 3 jours maximum)*

## Calendrier des animations du 4<sup>ème</sup> trimestre 2012

Samedi 13 octobre	mairie/assoc. - <b>vente de brioches</b> à 10 h
Mercredi 17 octobre	mairie/assoc. - <b>préparation du Téléthon</b> à 20h30
Vendredi 19 octobre	CLAV - <b>repas</b> à 20 h
Vendredi 26 octobre	école - <b>vente de fromages</b>
Dimanche 11 novembre	mairie - <b>commémoration de l'armistice</b> à 11 h
Vendredi 16 novembre	CLAV - <b>loto</b> à 14h
Dimanche 25 novembre	CCAS - <b>repas des aînés</b> à midi
Vendredi 7 décembre	mairie/assoc. - <b>Téléthon</b> à 19h30
Samedi 15 décembre	CLAV - <b>dîner de Noël</b> à 20 h

**HORAIRES du SECRETARIAT de MAIRIE****ETAT CIVIL**

**Du lundi au vendredi  
de 8h à 12h  
et le jeudi soir  
de 18h à 19h30**

Permanences M. le maire sur rendez-vous

**mardi et jeudi matins (en fin de matinée)**

Permanences M. le maire et adjoints sur RV

**le jeudi de 20h à 20h30**

 : 04 50 41 53 55

 : mairie.de.vesancy@luxinet.fr

*Naissance*

Clémence De Antoni      13 juillet 2012

*Mariage*

Julie Mugnier & Johan Richard  
4 août 2012

*Décès*

Gustave Poncet      12 septembre 2012

## **Principales décisions prises par le conseil municipal au cours des séances de juillet et septembre 2012**

### **Communauté de Communes du Pays de Gex**

#### **Adhésion**

Monsieur le Préfet de l'Ain a transmis son arrêté du 14 septembre 2012 portant projet de modification du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Gex afin d'intégrer la commune de Vesancy.

En effet, l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Gex à la commune de Vesancy est inscrite dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2011 et dont la publication a fait l'objet d'une insertion dans le recueil des actes administratifs de la préfecture du 30 décembre 2011. Par ailleurs, le préfet a prévu une date d'effet de cette extension de périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Conformément à l'article 60-II de la loi du 16 décembre 2010 modifiée, les conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre ainsi que le conseil des communautés de communes concernées sont consultés et disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté de périmètre pour émettre un avis.

A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable.

Aussi, et afin que le délai du 1<sup>er</sup> janvier 2013 soit respecté, le préfet demande à ce que le conseil municipal se prononce rapidement sur le projet de périmètre ainsi fixé afin qu'il puisse saisir, dans les délais prescrits par la loi, les membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale si les conditions de majorité n'étaient pas remplies.

# MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

*Après délibération, par cinq voix contre et deux voix pour, le conseil municipal n'approuve pas le projet de modification du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Gex tel qu'il a été fixé dans l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2012 par l'intégration de la commune de Vesancy au périmètre actuel.*

## URBANISME

### Demandes de certificat d'urbanisme-CU

292 rue du château / succession de M. Carlo CRESTANI - pour information sur parcelles B 285-286. Zone UA

### Déclarations préalables

298 rue du château / Mme Caroline VERMA - création d'un avant toit sur une terrasse existante : **avis favorable**

74 chemin de Pochet / M. Jean Michel GAUCHER - créations d'une véranda de 25,67m<sup>2</sup> et d'un abri ouvert pour 2 voitures de 31,50m<sup>2</sup> : **avis favorables**

390 rue du château / M. Philippe HOULLEMARE - création de fenêtres, vélux, lucarne rampante + 22,80m<sup>2</sup> : **traité par la DDT**

180 route de la chapelle / Mme Jacqueline CHETOT - rehaussement d'une cheminée pour mise aux normes : **avis favorable**

### Permis de construire

110 route de la Combette / M. Stéphane DUCRET - extension du sous-sol, réalisation d'un abri de jardin ouvert, d'un garage, d'une piscine d'une clôture et d'un auvent sur porte d'entrée : **accord de la DDT**

Lieu-dit La Rochette / M. Gilbert BRYs et Mme Mira GELEHTER - modification des façades avec modification de la hauteur au niveau des combles : **accord de la DDT**.

## PLU

La prochaine réunion des élus avec le cabinet LEMAIRE pour finaliser les documents avant présentation aux personnes publiques associées est arrêtée au jeudi 11 octobre 10h00.

## BIENS COMMUNAUX

### Location appartement au-dessus de l'école

M. DEON a annoncé par courrier, la résiliation du bail de location précaire à partir du 31 août.

**Les élus confirment la vacance du logement situé au-dessus de l'école à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.**

Suite à l'état des lieux, l'appartement nécessite une remise en fraîcheur au niveau des sols et revêtements muraux du 2<sup>ème</sup> étage. Des entreprises sont consultées.

Il est rappelé que la location de cet appartement avait, initialement, pour objectif essentiel d'être occupé par une famille susceptible d'avoir des enfants scolarisables sur la commune afin de participer au maintien des 2 classes sur la commune.

**L'assemblée décidera de préciser les conditions de location après réception des devis de travaux.**

## ECOLE

### Convention de Partenariat Musical

Dans la continuité des années précédentes, suite à la demande du directeur d'école, et dans l'objectif de favoriser l'accès à la musique pour tous, il est proposé de renouveler la convention de partenariat musical avec la Fédération nationale des CMR.

Les interventions musicales seront assurées par une musicienne salariée de la Fédération nationale des CMR, sur la période du 4 septembre au 22 décembre 2012. L'ensemble du projet représentera un total de 23 heures. Le coût total de la prestation sera de 1 196.35 €. *Avis favorable*

### Courrier de Mme Melsen

M. le maire fait lecture du courrier de Mme Melsen portant sur la sécurité routière dans le village.

*Le conseil décide de mettre ce point à l'ordre du jour lors d'une prochaine séance de travail des élus.*

## DIVERS

### Adhésion

*Le conseil donne un avis favorable pour l'adhésion à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF), de la communauté de communes MONTMERLE3 RIVIERES.*

### Paroisse de Cessy

Le 4 juillet dernier M. le maire assistait en mairie de Cessy à une réunion portant sur l'aménagement d'une salle paroissiale. La commune serait sollicitée pour participer au financement de ce projet.

Une première estimation sommaire du coût des travaux a été transmise. Elle comprend la création de l'édicule d'entrée et l'aménagement de deux salles pour un montant de 161 025€ TTC.

Cette estimation n'intègre pas l'élévateur (15 000 € HT) ni les parois mobiles, ni les appareillages et écran de projection, ni les frais de maîtrise d'œuvre.

*Considérant les dépenses importantes engagées par la commune de Vesancy au niveau de l'église St Christophe, à l'unanimité, l'assemblée des élus décide que la commune de Vesancy ne participera pas à l'aménagement de la salle paroissiale de Cessy.*

### Office du Tourisme du Pays de Gex et de la Faucille

*L'assemblée donne un avis favorable à la proposition de l'OTPGF de passer une convention avec la commune (sur 2 ans) pour l'insertion, dans la Vesancière, d'un encart d'une demi-page.*

### Dates des prochaines séances du conseil municipal .....

Les jeudis 18 octobre -15 novembre -20 décembre 2012 à 20h30.

C'est l'automne, petite piqûre de rappel.

Notre lagune qui assure le traitement des eaux usées collectées sur la commune, fonctionne efficacement maintenant, depuis 30 ans. Alors pour qu'elle continue encore autant de temps, prenons en soin.

De ce fait, quelques précautions indispensables doivent être respectées. Les éléments naturels qui « digèrent » nos effluents doivent être « ménagés » pour que la photosynthèse puisse se faire au mieux.

Aux anciens et nouveaux habitants de notre village :

- Le rejet dans les réseaux d'eaux usées de toute matière non décomposable (lingettes, couches, protections périodiques, filtres cigarettes, produits plastifiés...)

## **est à prohiber**

- Il en est de même pour les produits de synthèse, hydrocarbures, essences huiles solvants, peintures... qui ne doivent être rejetés ni dans le réseau d'eaux usées, ni dans celui des eaux pluviales qui se déverse ensuite dans les cours d'eau.
- Il en est de même pour le lait qui a pour effet de saturer la capacité d'épuration du système de lagunage.

Enfin, MERCI de vous préoccuper du devenir de vos déchets et de laisser le lieu que vous avez choisi pour y vivre, en harmonie avec la nature.

A chaque type de déchet, sa destination. Il est si facile de trier.

Utilisons les moyens mis à disposition : les conteneurs à ordures ménagères, le point d'apports volontaires pour le tri sélectif derrière le château (papiers, petits cartons, briques alimentaires, plastique, aluminium, verre), et la déchèterie de Versonnex, route de Cessy pour les plus encombrants (ferraille, bois, gravats, gros cartons, ménagers...) tél : 04 50 42 74 74.

« Avec le tri nos déchets ont de l'avenir »



# MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

## OPERATION BRIOCHES 2012

Les membres des ASSOCIATIONS de Vesancy  
passeront vous proposer les traditionnelles brioches



**Samedi 13 octobre 2012**

à partir de 10 heures



Elles sont vendues (4€ minimum) au profit des enfants inadaptés de l'Ain  
L'intégralité de la vente sera versée à l'ADAPEI\* de l'Ain  
MERCI de leur réserver bon accueil

\*Association Départementale d'Amis et de Parents d'Enfants Inadaptés

**Habitants-et-natifs-de-Vesancy....**

**conviés-dès-l'année-de-leurs-65-ans-avec-conjoint....**

**au-traditionnel-repas-de-fin-d'année....**

**Dimanche 25 novembre 2012**

**salle-des-fêtes-du-château- à -partir-de-midi-STOP**

**Une-invitation-vous-sera-personnellement-adressée-STOP**

**Confirmer-votre-présence-au-secrétariat-de mairie-merci-STOP**

**Le C C A S- stop**

# COURRIER MAIRIE COURRIER MAIRIE



Pour la première fois à l'échelle de Rhône-Alpes, une enquête déplacements tous modes de transports, va être réalisée et s'échelonne sur une période de 3 ans.

## POURQUOI UNE ENQUÊTE SUR LES DÉPLACEMENTS ?

Chaque jour, nous nous déplaçons pour de multiples raisons (travail, loisirs, école, achats...), en voiture, en transports en commun, à pieds, à vélo... Il est essentiel de connaître les pratiques de déplacements des rhônalpins pour adapter au mieux les services de transports régionaux sur le territoire, et favoriser les pratiques d'éco-mobilités. C'est pourquoi la Région Rhône-Alpes lance une « enquête déplacements », opération nouvelle sur l'ensemble du territoire qui va s'échelonner sur trois ans. Ce sont en effet près de 37 000 personnes qui vont être interrogées sur leurs déplacements quotidiens.

La première année d'enquête débutera vers **le 15 octobre 2012**, se poursuivra jusqu'au 30 avril 2013, et concernera 12 300 personnes.

L'objectif est de mieux connaître vos pratiques et vos besoins afin d'organiser les déplacements de demain.

## QUI VA ÊTRE INTERROGÉ ?

L'aire d'enquête représente 2 880 communes et 5,2 millions d'habitants, dont les scolaires âgés de 11 ans et plus. Elle concerne la totalité des 8 départements Rhône-Alpes : le Rhône, l'Ain, l'Isère, la Loire, la Savoie, la Haute Savoie, la Drôme et l'Ardèche. L'étude sera réalisée auprès d'un échantillon représentatif.

## COMMENT VA SE DÉROULER L'ENQUÊTE ?

- Les ménages tirés au sort seront préalablement informés par courrier.
- Les enquêtes seront réalisées par téléphone.
- Les enquêteurs poseront des questions générales (âge, type de logement, composition du ménage...), puis des questions sur les déplacements.

*Les réponses individuelles, dont la confidentialité est garantie, seront détruites en fin d'enquête. Seules les données anonymes seront exploitées dans un but statistique.*

# Téléthon

**Vendredi 7 décembre 2012**

**Repas " SPAGHETTI "**

**Salle des fêtes à 19 h 30**

Pour nous aider à préparer cette manifestation,  
nous vous attendons

**Mercredi 17 octobre 2012**  
**à 20 h 30**

à la salle annexe du château

Nous avons besoin de bonnes volontés pour  
assurer le succès de cette soirée au profit du  
**TELETHON**

Aussi venez nous rejoindre le 17 octobre !  
Et réservez la date du 7 décembre

# CLAV - CLUB LOISIRS AMITIES VESANCY - CLAV



*Repas d'automne  
Vendredi 19 octobre  
à 20 h*



**LOTO**

*Vendredi 16 novembre  
à 14 h au château*



*Diner de Noël*

*Samedi 15 décembre  
à 20 h*



**BIBLIOTEQUE**

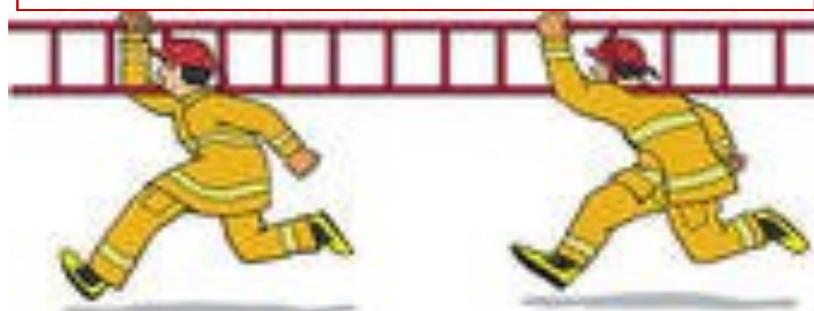
**Nouvel horaire d'ouverture du lundi :**  
**20 h à 21 h**  
Vendredi inchangé : 16 h 30 à 18 h

# AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

A partir du 15 novembre,  
les membres de l'Amicale des Pompiers  
passeront chez vous pour vous proposer leur

**calendrier 2013**

Ils vous remercient d'avance de votre bon accueil



# MESSAGES ANNONCES MESSAGES ANNONCES



*Festival Australie* a été un grand succès, lors du week-end du 28 au 30 septembre avec une super ambiance. Beaucoup de personnes sont venues à l'Esplanade du Lac de Divonne pour goûter et apprécier une atmosphère pleine de culture et de divertissements. La plupart des artistes venus à Vesancy ont adoré marcher à la chapelle tous les matins en pensant à préparer leur performance, rencontrer des gens et partager ce bel environnement. L'actrice Margot Knight bénévole à l'école a été très touchée par l'attention et la passion des élèves de M. Grandclément.

Quand nous avons demandé des hébergements pour les artistes nous avons été impressionnés par les réponses : Vesancy est généreux. En fin de compte, nous avons reçu plus d'offres que nécessaires, alors merci aussi à tous ceux qui m'en ont proposées. Merci à ceux qui ont donné l'hospitalité à nos artistes - Eliane Jonker, Pierre et Marie-Paule Hotellier, M. et Mme Poujoulas avec l'aide de la famille Robbez, M. et Mme Angleys, Valérie Ducret et sa famille, Caroline et James Goodman. Tous nos artistes, poètes, musiciens, philosophes sont rentrés chez eux inspirés par ce petit village qui a su conserver sa beauté, sa culture et son environnement. Beaucoup souhaitent revenir dans ce lieu calme et créatif. Ils nous ont été dit à plusieurs reprises que nous étions très chanceux de vivre ici.

De la part de tous les participants du Festival Australie et la famille LayClark :  
merci Vesancy.

L'amicale pour l'animation du  
Centre Hospitalier de Gex  
organise un

**LOTO**

**Samedi 3 novembre 2012**

Salle Pertemps de Gex

ouverture des portes dès 19 heures

# École de Vesancy

*Petite mais dynamique*

Une nouvelle année a commencé et tous les élèves ont retrouvé le chemin de l'école, avec toujours autant de plaisir.

## Du temps pour tous les élèves

Cette année encore, les effectifs réduits (16 dans la classe des petits : moyenne section - grande section - C.P. - C.E.1 ; 13 dans la classe des grands C.E.2 - C.M.1 - C.M.2) nous permettent de donner plus de temps à chacun.

## Donner du sens aux apprentissages

Chaque classe possède une petite coopérative (affiliée à l'Office Central de Coopération à l'École) avec laquelle des petits ou grands projets sont construits. Ces projets (cuisine, jardinage...) qui enrichissent la vie des classes permettent de faciliter les apprentissages et de donner aux élèves le désir et le plaisir d'apprendre.

## Une prise en compte des différences

Les classes multi-niveaux permettent à tous les élèves de progresser en fonction de leurs besoins, soit en ralentissant le rythme des apprentissages, soit en l'accéléralant (jusqu'à aborder des notions de collège), soit en aménageant matériellement les apprentissages (dyslexie, dysgraphie, dysorthographe...). Les élèves sont ainsi maintenus avec leurs camarades du même âge, même si leurs apprentissages diffèrent en terme de progression. Une approche qui semble profiter aux élèves (aucun redoublement en première année de collège tant sur des établissements publics que privés, internationaux ou non, en France ou à l'étranger).

## Un soutien de la commune à son école

Grâce au soutien de la municipalité, les classes sont bien équipées en informatique (1 poste pour 5 élèves chez les petits, 1 pour 2 chez les grands) et bénéficient de sorties ski, de séances de natation et de l'intervention d'une musicienne tous les ans pour tous les élèves. Toujours grâce au soutien de la municipalité, une garderie avant et après l'école (pour un prix modique), est venue conforter le service gratuit déjà offert aux familles avec le service de midi (« cantine »).

M. Grandclément

## *Classe de découverte*

Afin que tous les élèves aient la possibilité de partir une fois pendant leur scolarité avec l'école, la classe des grands organise une classe de découverte tous les 3 ans. Après Londres et l'île d'Yeu, un nouveau grand projet a été proposé. Et c'est avec le soutien des familles que les élèves et le maître vont élaborer et organiser ce projet en lien avec les apprentissages scolaires.

La coopérative de la classe des grands organisera donc tout au long de l'année des actions pour compléter le financement de ce projet. Nous vous remercions par avance du soutien que vous apporterez à ces actions.

**M. Grandclément**

*(directeur et enseignant de la classe des grands)*

### ***Vente de fromages du Haut-Jura !***

organisé par la coopérative de la classe des grands

N'hésitez pas à en parler à vos amis et proches ! (Retrouvez ce bon de commande sur le site internet de l'école.)

Retour des commandes pour le **vendredi 19 octobre**, dans la boîte de l'école ou directement auprès des enseignants.

Livraison : le **vendredi 26 octobre dès 16 heures**.

Les quantités préparées ne pouvant pas être exactes, le prix définitif vous sera communiqué au moment de la livraison.

Merci de joindre à votre commande un chèque libellé à l'ordre de **COOP SCOL VES002** correspondant à **la moitié du prix total**.

Nom-Prénom : .....N° Téléphone : .....

Produit	Prix / Kilo	Quantité commandée (minimum 300g)	Prix
Morbier	9,90 €		
Bleu de Gex	9,90 €		
Raclette	9,90 €		
Comté 6 mois	10,50 €		
Comté 12 mois	12,00 €		
Mousseron Jurassien	10,00 €		
Tomme de montagne	9,90 €		

Montant versé : ..... €

**PRIX TOTAL** : .....€

## Trouver les **DEPARTEMENTS** français qui complètent le texte

J'étais assis au bar en train de boire un \_\_\_\_\_. Tandis que je regardais un clochard faire la \_\_\_\_\_, une dame vint s'asseoir près de moi. Elle portait un manteau de \_\_\_\_\_ et je fus déjà impressionné car je sais que le \_\_\_\_\_.

Nous engageâmes la conversation et ce qui me charma chez elle fut \_\_\_\_\_ et ses yeux \_\_\_\_\_.

Elle ne perdit pas le \_\_\_\_\_ car à peine arrivés, nous entrâmes dans la chambre et elle se déshabilla. Ses seins étaient magnifiques, elle les \_\_\_\_\_.

En fait cette fille était vraiment \_\_\_\_\_ et on s'amusa jusqu'à \_\_\_\_\_.

Au petit matin, je lui fis goûter mon jambon, mon saucisson et mon \_\_\_\_\_.

Elle fut si contente qu'elle me traita de \_\_\_\_\_.

Un peu fatiguée, elle me demanda tout d'abord \_\_\_\_\_ mais où l'histoire se \_\_\_\_\_, c'est lorsqu'on eut fini, elle me demanda la \_\_\_\_\_. Je refusai de payer, trouvant que c'était trop \_\_\_\_\_ et ce fut une terrible \_\_\_\_\_.

Je vis dans ses yeux beaucoup de \_\_\_\_\_ et c'est à ce moment là que j'aurais eu besoin d'un \_\_\_\_\_ car elle me frappa en pleine bouille et me donna un coup de pied dans le \_\_\_\_\_.

Tout s'arrangea, mais à des histoires pareilles on ne l'y reprendrait plus, elle le \_\_\_\_\_.

Il était l'autre core à chasseur un cerf



une fois, deux chasseurs dans un bois. Tout à coup, l'un d'eux voit un gros cerf. Il est à 100m. Celui-ci dit à l'autre qu'il ne veut pas prendre de risque, alors il avance de 50 m. Le cerf paraît beaucoup plus gros. Il dit encore à l'autre qu'il ne veut pas perdre sa chance et il avance encore. A 15 m, il dit la même chose, à 5m, l'autre lui dit : "Tu ne peux pas le manquer maintenant". L'autre lui répond : "Je ne peux tout de même pas tuer que j'ai vu grandir".

# Velouté de potiron au beaufort

*Préparation : 15 min. cuisson : 25 min.*

## Ingrédients de base pour 4

600g de potiron

100g de flocons d'avoine

2 carottes moyennes

120g de beaufort

1 oignon

30cl de bouillon de poule

1 cuillère à soupe d'huile d'olive

sel, poivre



## Préparation

*Eplucher le potiron et couper sa chair en dés.*

*Peler l'oignon et l'émincer.*

*Eplucher les deux carottes et les couper en rondelles.*

*Faire chauffer l'huile dans une poêle et faire revenir tous ces éléments pendant 3 min.*

*Ajouter les flocons d'avoine et couvrir avec le bouillon de poule.*

*Couvrir et laisser cuire à feu doux pendant 20 min.*

*Prélever 4 fines lamelles de beaufort et râper le reste.*

*Déposer le beaufort râpé dans la soupe et mixer longuement, jusqu'à obtenir une consistance parfaitement lisse.*

*Rectifier l'assaisonnement et répartir dans 4 assiettes creuses.*

*Déposer les lamelles de beaufort à la surface du velouté avant de servir.*



Chez René Tavernier (55 kg)